

Assemblée Générale de l'Association des Maires des Vosges

Samedi 7 novembre 2015 - Epinal

Rapport d'activité

A
G
2
0
1
5



SOMMAIRE

Assemblée Générale
7 novembre 2015



RAPPORT D'ACTIVITE

• Les instances de l'Association des Maires des Vosges (AMV)	1
• La formation / l'information	6
• Les déplacements des élus	7
• Le service juridique	8
• Les interventions sur quelques thèmes particuliers	9
• Les publications	10
• Autres actions	12
• Remerciements	14



LES INSTANCES DE L'AMV

- Assemblée Générale
- Bureau
- Conseil d'Administration
- Commissions

→ Assemblée Générale

en date du 8 novembre 2014

La première AG du mandat

L'assemblée générale de l'Association des Maires des Vosges s'est tenue le 8 novembre 2014, au Centre des Congrès d'Epinal.

Après les Universités des Maires des 6 et 7 mai 2014, cet événement était le 2^e grand rendez-vous des maires et présidents de communautés de communes et d'agglomération vosgiens, depuis le renouvellement des mandats en mars 2014.

Outre les traditionnels rapports (moral, d'activité, financier), l'AG accueillait le futur Président de l'Association des Maires de France, M. François BAROIN, dont l'intervention sur les enjeux de la mandature 2014/2020 a été particulièrement appréciée.

Le compte rendu de l'assemblée générale est disponible sur le site Internet de l'AMV.

■ Assemblée Générale



■ Bureau et Conseil d'Administration

→ Réunions des membres du Bureau

en date du 19 décembre 2014

Ordre du jour

- Retour sur l'assemblée générale du 08/11/2014
- Rencontre avec le Préfet
- Annuaire 2014-2020
- Projet associatif
- Résultats des élections internes à la CTAP (Conférence Territoriale de l'Action Publique)
- Calendrier 2015
- Questions diverses

en date du 5 mars 2015

Ordre du jour

- Compte-rendu de la réunion du Bureau du 19/12/2014
- Assemblée générale du 07/11/2015
- Commissions internes
- Annuaire 2014-2020
- Site Internet
- Statuts et règlement intérieur
- Préparation du Conseil d'administration
- Questions diverses

en date du 19 mai 2015

Rencontre avec M. le Préfet des Vosges

Ordre du jour

- Présentation des membres du Bureau
- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)
- Relance des plans d'investissement des communes
- Evolution des dotations de l'Etat vers les communes et les intercommunalités

en date du 26 mai 2015

Ordre du jour

- Dénomination et sigle de l'Association
- Cahier des charges sur l'identité visuelle (logo et charte graphique) de l'Association
- Cahier des charges sur le site Internet de l'Association

→ Réunions des membres du Conseil d'Administration

en date du 5 mars 2015

Ordre du jour :

- Compte-rendu de la réunion du Conseil d'administration du 08/10/2014
- Annuaire 2014-2020
- Réseau des correspondants sécurité routière
- Plan biodiversité
- Loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové)
- Questions diverses



Référents au sein du Bureau et du Conseil d'Administration

Elisabeth KLIPFEL :
référente "communes rurales"

Michel DEMANGE :
référent "communes de 2 000 à 5 000 habitants"

Stessy SPEISSMANN :
référent "communes de plus de 5 000 habitants"

Jean-Luc MUNIERE :
référent "intercommunalités"

Claude PHILIPPE :
référent "viabilité hivernale"

Michel BALLAND :
référent "centrale d'achat"

Christian PETIT :
référent "plan abeilles et insectes pollinisateurs"



en date du 12 juin 2015

Ordre du jour

- Compte-rendu de la réunion du Bureau du 05/03/2015
- Identité visuelle et site Internet
- Offre "Carte Achat Public" / Intervention du Directeur du Centre d'Affaires Sud Lorraine de la Caisse d'Epargne
- Annuaire 2014-2020
- Assemblée générale du 07/11/2015
- Réseau des correspondants sécurité routière
- Questions diverses

en date du 18 septembre 2015

Ordre du jour

- Compte-rendu des réunions du Bureau des 26/05/2015 et 12/06/2015
- Identité visuelle et site Internet
- Mobilisation des maires des Vosges contre la baisse des dotations
- Assemblée générale du 07/11/2015
- Dispositif "Alerte SMS élus"
- Relations conventionnelles entre l'Association des Maires des Vosges et le Conseil départemental des Vosges
- Aide Juridique Avocats
- Questions diverses

en date du 18 septembre 2015

Ordre du jour :

- Compte-rendu de la réunion du Conseil d'administration du 05/03/2015
- Identité visuelle et site internet
- Mobilisation des maires des Vosges contre la baisse des dotations
- Assemblée générale du 07/11/2015
- Dispositif "Alerte SMS élus"
- Relations conventionnelles entre l'AMV 88 et le Conseil départemental des Vosges
- Questions diverses



**Les membres du Bureau suite
aux élections municipales de mars 2014**

Président : Dominique PEDUZZI
Vice-Président : Henri VOUAUX
Vice-Président : Elisabeth KLIPFEL
Vice-Président : Stessy SPEISSMANN
Vice-Président : Jean-Luc MUNIERE
Vice-Président : Jean RICHARD
Vice-Président : Estelle CLERGET
Secrétaire Général : Michel BALLAND
Secrétaire Général Adjoint : Claude PHILIPPE
Trésorier : Christian DEMANGE
Trésorier Adjoint : Michel DEMANGE

Les membres du Conseil d'Administration suite aux élections municipales de mars 2014

ALLARMONT	Dominique AUBERT	NONVILLE	Maurice HATIER
ANOULD	Jacques HESTIN	PROVENCHERES SUR FAVE	Christian PETIT
BADMENIL AUX BOIS	Thierry EURIAT	RAMONCHAMP	François CUNAT
BAFFE (LA)	Daniel LAGARDE	RANCOURT	Alain CLOCHEY
BAINS LES BAINS	Frédéric DREVET	RAON L'ETAPE	Benoît PIERRAT
BELLEFONTAINE	Jean-Michel GEORGES	REMIREMONT	Bernard GODFROY
BOURGONCE (LA)	Denis HUIN	ROCHESSON	André LEJAL
BRECHAINVILLE	Estelle CLERGET	ROVILLE AUX CHENES	Jocelyne VILMAIN
BROUVELIEURES	Christian SAVAGE	RUGNEY	Josiane HAMANN
CHAMPDRAY	Elisabeth KLIPFEL	SAINT ETIENNE LES REMIREMONT	Michel DEMANGE
CHATENOIS	Guy SAUVAGE	SAINT JEAN D'ORMONT	Christian DEMANGE
CLAUDON	Alain ROUSSEL	SAINT MICHEL SUR MEURTHE	William MATHIS
CLERJUS (LE)	Jean-Marie MICHEL	SAINT VALLIER	Marie MARCHAL
COLROY LA GRANDE	Christian GEORGES	SAINTE MARGUERITE	Roland BEDEL
COMBRIMONT	Anne-Marie BARTH	SANCHEY	Gilles DUBOIS
DARNEY	Yves DESVERNES	SAULXURES SUR MOSELOTTE	Denise STAPPIGLIA
DOMBASLE DEVANT DARNEY	Alain GRANDCLERC	SOULOSSE SOUS SAINT ELOPHE	Catherine VERMANDE
FONTENAY	Krista FINSTAD-MILION	THUILLIERES	Pierre BASTIEN
FORGES (LES)	Daniel MIDON	UBEXY	Gérard COLIN
FRAIN	Claude NICOLAS	VACHERESSE ET LA ROUILLIE (LA)	Gisèle DUTHEIL
FRESSE SUR MOSELLE	Dominique PEDUZZI	VAL D'AJOL (LE)	Jean RICHARD
GERARDMER	Stessy SPEISSMANN	VALTIN (LE)	Jacques LARUELLE
GIRMONT	Michel BALLAND	VILLE SUR ILLON	Colette COMESSE-DAUTREY
GRANDRUPT	Christian HARENZA	VILLERS	Jean-Luc COUSOT
GRANDVILLERS	Charles SCHLACHTER	VILLOTTE	Jean-Luc MUNIERE
HARMONVILLE	Claude PHILIPPE	VIOCOURT	Francis ROBINET
HOUSSERAS	Stanislas HUNG	VOIVRES (LES)	Michel FOURNIER
HOUSSIERE (LA)	Roger CRONEL	XERTIGNY	Véronique MARCOT
JEUXEY	Henri VOUAUX	XONRUPT LONGEMER	Michel BERTRAND
LANDAVILLE	René MAILLARD	Communauté de communes de la Haute Moselotte	Jean-Claude DOUSTEYSSIER
MANDRES SUR VAIR	Daniel THIRIAT	Communauté de communes de la Moyenne Moselle	Robert COLIN
MATTAINCOURT	Daniel VINOT	Communauté de communes Terre de Granite	Patrick LAGARDE
MORTAGNE	Lionel LECLERC		



Président
Alain ROUSSEL

→ Commission DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

La commission DETR s'est réunie le 11/12/2014 et le 04/02/2015, sous la présidence de M. Alain ROUSSEL, Maire de CLAUDON, afin de fixer les catégories d'opérations prioritaires et les taux (minima et maxima) de subventions pour la répartition de la DETR en 2015. Cette dotation est appelée à financer des réalisations d'investissements, ainsi que de projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique, ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

Une enquête a été lancée auprès des collectivités éligibles à la DETR en 2014, en vue de recenser la totalité des besoins en financement pour 2015.

Les catégories et les fourchettes de taux retenues pour 2015 sont précisées dans le tableau ci-contre :

La commission s'est réunie ensuite le 02/06/2015 et a été consultée par écrit le 16/07/2015, afin d'examiner les projets dont le montant de la subvention était supérieur à 150 000 €.

L'ensemble des demandes DETR déposées à la date limite du 01/04/2015 n'ayant pas permis de consommer intégralement l'enveloppe allouée au département des Vosges pour l'exercice 2015, un second appel à projets DETR a été lancé, en accord avec les membres de la commission des élus, à l'issue de la réunion du 02/06/2015.



Pour ce second appel, quelques modifications ont été apportées. Afin d'assurer l'entière consommation de l'enveloppe 2015, il a été décidé ce qui suit :

- Catégorie "Développement social et d'intérêt local" : nouveau plafond de dépense subventionnable fixé à 600 000 € ;
- Instauration d'un bonus de 10% pour certains projets répondant à une des priorités transversales identifiées dans la circulaire DETR de février 2015 ;
- Ouverture d'une nouvelle catégorie : "travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics communaux" (1 dossier par commune, 40% de taux de subvention, plafond de dépense fixé à 25 000 €).

Enfin, la dernière réunion des membres de la commission s'est tenue le 27 octobre dernier pour examiner les projets de plus de 150 000 € de subvention issus de ce deuxième appel à projet.

S'agissant de la DETR 2016, l'Association des Maires des Vosges a déjà lancé sa consultation auprès des collectivités éligibles afin de connaître leurs projets d'investissement. Cette enquête doit être retournée à l'AMV avant le 15 novembre prochain.

→ Commission de la Centrale d'Achat

La Commission de la Centrale d'Achat de l'Association des Maires des Vosges s'est réunie en début d'année, afin de sélectionner les fournisseurs 2015, dans les domaines d'achat suivants : **produits d'hygiène et d'entretien ; sacs poubelles ; ramettes - enveloppes - classement ; fournitures scolaires ; manuels scolaires ; produits "espaces verts" (engrais, terreaux, paillage) ; peintures routières ; compteurs d'eau ; produits de neutralisation de l'eau potable.**

Chaque année, plus de 1 000 commandes sont passées par les collectivités vosgiennes utilisatrices, principalement dans les domaines d'achat "produits d'entretien" et "ramettes - enveloppes - classement".

Rappel : les bons de commande de la Centrale d'Achat sont adressés par mail aux adhérents de l'AMV chaque année, début février. Ils sont également disponibles sur le site Internet de l'Association (accès réservé aux adhérents).



Membre du Bureau référent
Michel BALLAND



catégories et fourchettes de taux pour 2015

CATEGORIES d'OPERATIONS SUBVENTIONNABLES	FOURCHETTES DE TAUX
<p>1. Développement économique - priorité pour les projets utilisant le bâti existant et (ou) localisés dans des espaces bâtis existants (études de faisabilité et de projet inclus. Les études ne seront financées que si les projets sont réalisés)</p> <ul style="list-style-type: none"> - projets touristiques, - bâtiments-relais, - réhabilitation de sites et bâtiments, - Réalisation de nouvelles zones d'activités et amélioration de zones d'activités existantes, liées impérativement à un projet concret et avéré à impact intercommunal, - Création d'infrastructures et d'aménagements au bénéfice de la mobilisation de la ressource forestière (dans la limite de 10% du montant des subventions accordées au titre de cette catégorie). 	10 % à 40 %
<p>2. Développement social et d'intérêt local - priorité pour les projets utilisant le bâti existant et (ou) localisés dans des espaces bâtis existants (études de faisabilité et de projet inclus. Les études ne seront financées que si les projets sont réalisés)</p> <ul style="list-style-type: none"> - multiples ruraux, - maisons des associations à impact intercommunal, - relais de service public à impact intercommunal, - maisons de santé en fonction du zonage régional et de la validation du comité de sélection régional à impact intercommunal, - Equipements sportifs ou restructuration d'équipements sportifs à impact intercommunal, - maisons de l'enfance à impact intercommunal. 	20 % à 40 % <u>Plafond</u> : 400 000 € de dépense subventionnable
<p>3. Opérations à objectif de valorisation des déchets (et/ou préservant l'intégration paysagère), déchetteries, recycleries (en lien avec le plan départemental pour les recycleries) avec une vision globale à caractère intercommunal (études de faisabilité et de projet inclus - les études ne seront financées que si les projets sont réalisés)</p>	20 % à 40 % <u>Plafond</u> : 300 000 € de dépense subventionnable
<p>4. Aménagement de communes</p> <p>a) Acquisition d'immeubles et démolition en vue d'un aménagement de sécurité ou de bourgs, de reconstruction ou d'amélioration de l'environnement,</p> <p>b) Etude et tous travaux, dans le cadre d'une opération visant à améliorer l'environnement et le cadre de vie, hors voirie routière (sauf travaux directement liés au secteur requalifié), hors réseaux d'eau potable, d'assainissement, de téléphone, et d'électricité.</p>	30 % à 40 %
<p>5. Sécurité</p> <p>a) Travaux d'investissement pour la mise en conformité aux normes de sécurité en vigueur, au vu du rapport de la commission de sécurité ou d'un organisme de contrôle agréé, des bâtiments communaux existants, des équipements scolaires et sportifs communaux existants,</p> <p>b) Travaux de désamiantage des bâtiments communaux,</p> <p>c) Mise en valeur et sécurisation des passages pour piétons.</p>	30 % à 40 %
<p>6. Accessibilité</p> <p>Etude et diagnostic d'accessibilité des bâtiments publics recevant du public, PAVE (plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics), au niveau intercommunal ou groupement de communes.</p>	30 % à 35 % <u>Plancher de subvention</u> <u>DETR</u> : 1000€
<p>7. Réhabilitation ou création de logements</p> <p>Réhabilitation ou création de logements dans un bâti existant sous réserve d'une analyse quantitative et qualitative de la vacance du logement locatif globale dans la commune.</p> <p>Pour tous les dossiers, le projet devra prévoir d'atteindre le niveau de classification énergétique C. Le dossier de demande de subvention devra comprendre la réalisation d'un audit énergétique et d'un audit d'accessibilité avant et après. (plafond de 2 500 € au m²).</p>	30 % à 40 %
<p>8. Ecoles et périscolaire</p> <p>a) Restructuration complète ou, à défaut, construction s'inscrivant impérativement dans une logique de cohérence territoriale en prenant en compte l'évolution de la démographie scolaire et le contexte local (densité, éloignement, transport des élèves, etc) après accord de la direction des services départementaux de l'Education Nationale. (plafond de 2 500 € au m²),</p> <p>b) Dépenses de premier équipement des classes primaires liées à des opérations de restructuration ou de construction,</p> <p>c) Périscolaire : Restructuration ou construction de bâtiments pour création, rénovation ou extension de cantine ou de garderie,</p> <p>d) Premier équipement numérique global de l'école ou d'une classe dans un projet pluriannuel (plafond de 5 000 € par classe, à multiplier par le nombre de classes à équiper).</p>	30 % à 40 %

LA FORMATION et L'INFORMATION

- 5 réunions d'information
- 10 journées de formation
- 940 participants

→ LA FORMATION

523 élus ont suivi les sessions proposées par l'Association des Maires des Vosges, dans le cadre de son programme de formation.

Les thèmes suivants ont été abordés :

- L'urbanisme
- Le budget - présentation
- La mise en place du budget
- La responsabilité civile et pénale de l'élu
- Le maire et les associations
- La voirie communale et les chemins ruraux
- Les archives communales
- Le statut de l'élu
- Les réformes et l'organisation territoriale
- Le budget - perfectionnement (cycle spécifique pour les nouveaux élus)



→ L'INFORMATION

Cinq journées d'information ont été organisées, en partenariat avec différents organismes :

- **"Revitalisation des centres bourgs"**, en partenariat avec le Conseil Départemental des Vosges
- **"L'utilisation des produits phytosanitaires"** en partenariat avec le Conseil Départemental des Vosges et animée par la FREDON Lorraine
- **"Le volet Urbanisme de la loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové)"**, en partenariat avec la Direction Départementale des Territoires (DDT) et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)
- **"Les zones humides et les milieux aquatiques"**, en partenariat avec le Conseil Départemental des Vosges (CD88), les Agences de l'eau Rhin-Meuse et Rhône Méditerranée Corse, la Direction Départementale des Territoires (DDT), l'Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents (EPAMA) et le Conseil Régional de Lorraine
- **"La lutte contre l'habitat indigne"**, en partenariat avec l'Association des Maires de France (AMF), la Préfecture des Vosges, l'Agence Régionale de Santé des Vosges (ARS), le Conseil Départemental des Vosges (CD88), la Direction Départementale des Territoires (DDT), la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges (CAF) et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)

417 élus ont participé à ces séances d'information.

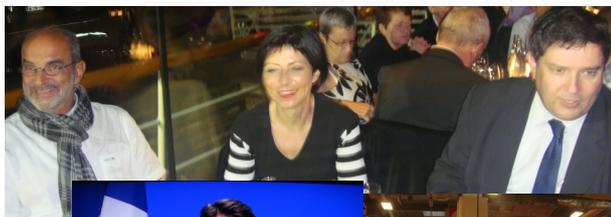


LES DEPLACEMENTS DES ELUS

→ Congrès 2014

de l'Association des Maires de France

96 représentants vosgiens ont participé au 97^e Congrès des maires et des présidents de communautés de France qui s'est déroulé à Paris du 25 au 27 novembre 2014. 49 élus sont allés à Paris par leurs propres moyens, et 47 personnes ont opté pour le déplacement "clé en mains" organisé par l'AMV. Ce congrès était en partie consacré au renouvellement des instances de l'AMF, et M. François BAROIN a succédé à M. Jacques PELISSARD à la tête de l'Association.



→ Visite du Tribunal Administratif de Nancy

Le 10 juin 2015, 66 élus vosgiens ont fait le déplacement jusqu'à Nancy, pour visiter le Tribunal Administratif (TA). Ils ont été reçus par M. Christophe LAURENT, Président du TA, qui leur a présenté l'activité de sa juridiction.

→ Visite de l'usine de méthanisation de MORSBACH

En collaboration avec GrDF, l'Association des Maires des Vosges a organisé la visite, le 23 septembre 2015, d'une usine de méthanisation (Méthavalor) mise en place par le Sydème (Syndicat des Déchets Ménagers de Moselle-Est). 41 élus ont participé à ce déplacement.



→ La route vosgienne de l'énergie

En partenariat avec EDF, la 6^e édition de la route vosgienne de l'énergie, qui s'est tenue le 9 octobre dernier, a permis à 32 participants de découvrir plusieurs sites exemplaires dans le domaine énergétique :

- L'atelier des Tissus Gisèle à La Bresse
- La Société FTS (Filatures et Tissages de Saulxures-sur-Moselotte)
- La chaufferie biomasse de la commune de Pouxoux



■ A suivre

Le 98^e Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité de France aura lieu du 17 au 19 novembre 2015 au Parc des Expositions, Porte de Versailles à Paris, avec pour thème général :

"Faisons cause commune"

Comme chaque année, l'Association des Maires des Vosges organise le déplacement et le séjour "clés en mains" pour les élus municipaux et intercommunaux qui souhaitent y participer.

LE SERVICE JURIDIQUE



LES CONSULTATIONS JURIDIQUES

▪ Sur le fond

Les questions soumises au service juridique sont le reflet du vaste champ d'actions des collectivités vosgiennes. Parmi les thèmes récurrents en 2014-2015 : le fonctionnement du conseil municipal, les marchés publics, les procédures de péril, la gestion des services de l'eau et de l'assainissement, la voirie communale, les dérogations scolaires et la gestion des cimetières.

Cette année a été marquée par une forte augmentation du nombre de sollicitations : c'est principalement le fait des "nouveaux élus 2014" qui ont beaucoup eu recours au service juridique pour connaître les réglementations et obtenir des conseils pratiques.

Autre tendance qui tend à se développer : la mise en relation des collectivités vosgiennes, afin de contribuer aux échanges et au partage des expériences locales.

▪ Sur la forme

Pour la première fois depuis la création du service juridique, les échanges avec les adhérents se font principalement par voie dématérialisée (saisies et réponses par mails).

Pour autant, le contact direct avec les juristes est maintenu : ces dernières recontactent généralement les demandeurs par téléphone, pour obtenir les compléments d'information nécessaires au traitement des dossiers OU pour s'assurer que les éléments de réponse figurant dans l'envoi mail ont bien été appréhendés.



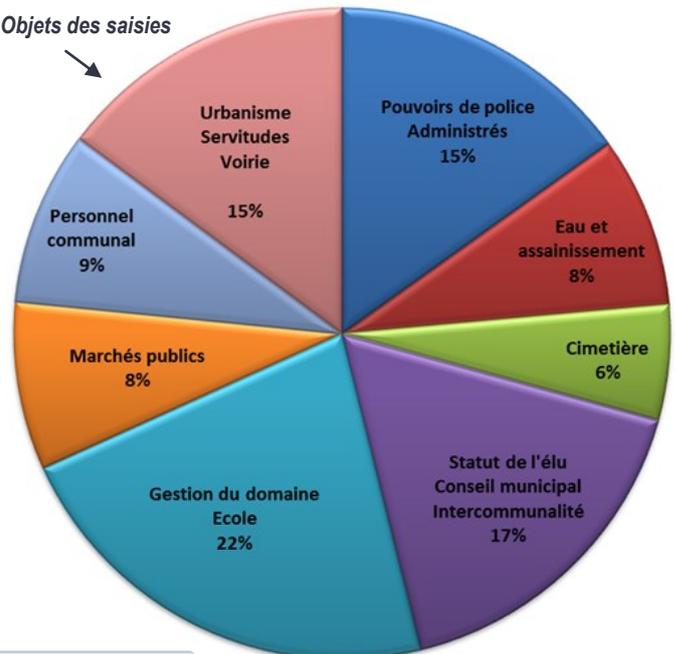
▪ Sur les délais

Le développement du traitement dématérialisé des dossiers a permis aux juristes de compenser la forte augmentation du nombre de saisines.

Les délais de traitement traditionnels ont ainsi pu être maintenus : les envois documentaires sont généralement effectués dans les 5 jours ouvrés suivant la réception de la demande et les dossiers qui nécessitent un travail d'analyse personnalisée sont traités dans un délai qui varie (selon la difficulté et l'encombrement du service) entre une à trois semaines.



Objets des saisies



R ELATIONS

MAIRES / PROCUREUR / SERVICES D'ENQUÊTE

Le Protocole relatif à la communication entre l'autorité judiciaire, les maires et les services d'enquête, signé le 19 mai 2006 à Épinal, a été actionné à quatre reprises, entre octobre 2014 et novembre 2015. Fait regrettable, dans trois cas sur quatre, il s'agissait d'agressions physiques accompagnées de menaces de mort.

Rappel : dans le cadre du Protocole, les élus vosgiens disposent de documents dits "fiches navettes" qui leur permettent d'attirer l'attention des services d'enquête (police ou gendarmerie) et du Parquet d'Épinal sur un dossier particulier ou d'obtenir des informations sur une plainte en cours de traitement. Ces "fiches navettes" sont disponibles sur simple demande à l'AMV.





LES INTERVENTIONS SUR QUELQUES THEMES PARTICULIERS

Depuis notre dernière assemblée générale, Dominique PEDUZZI, Président de l'Association des Maires des Vosges (AMV) est intervenu auprès des pouvoirs publics et de l'Association des Maires de France (AMF). Certains sujets ont également fait l'objet d'une information de sensibilisation auprès des adhérents de l'AMV.

- En mars 2015 : intervention auprès de Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUX, Préfet des Vosges et de François BAROIN, Président de l'AMF, au sujet de **l'allongement de la durée de validité des Cartes Nationales d'Identité (CNI)** de 10 à 15 ans. Cet allongement ayant été appliqué aux CNI délivrées entre janvier 2004 et décembre 2013, de nombreux citoyens français se retrouvent avec une carte en cours de validité alors que la date d'expiration inscrite sur le document est dépassée. Cette situation entraîne des difficultés dans certains aéroports. Au regard du durcissement des mesures de sécurité et des opérations de contrôle réalisées aux frontières des pays, il est plus nécessaire que jamais que l'Etat français prenne les mesures qui s'imposent afin de mettre un terme à cette situation confuse.



- Le 10 juin 2015, appel à la **plus grande vigilance concernant les démarchages effectués en mairie** auprès des adhérents de l'AMV. Ce message a été relayé suite à de nombreux signalements de collectivités concernant des démarchages effectués par une société spécialisée dans la téléphonie et les accès internet. Les témoignages reçus faisaient état d'une confusion sur les relations commerciales entretenues entre cette société et les opérateurs traditionnels du marché de téléphonie.
- Intervention auprès de l'AMF au sujet des **ventes de bois au profit des élus locaux**. En effet, si le code forestier interdit expressément aux élus locaux de prendre part aux ventes de bois de leur collectivité (article L.214-9), l'AMV a reçu confirmation qu'aucun texte de loi n'interdit à un maire ou un adjoint de bénéficier des affouages communaux (au même titre que n'importe quel administré).
- Le 3 juillet 2015, intervention auprès de l'AMF au sujet d'une pratique qui se développe et qui consiste à **facturer l'instruction des demandes de renseignements d'urbanisme présentées par les notaires** (de 25 à 50 € selon les communes). Or, l'AMF confirme que ce forfait n'est pas conforme à la réglementation sur la communication des documents d'urbanisme. Les communes ne peuvent en effet facturer que les frais correspondant au coût de reproduction et, le cas échéant, d'envoi des documents renseignés.



- Le 14 avril 2015, intervention auprès de l'AMF, sur la procédure à utiliser pour la mise en place des **mutuelles communales**. La principale question était de savoir s'il fallait établir une publicité, ou si l'on pouvait choisir simplement la mutuelle avec laquelle la commune négocierait des tarifs préférentiels au profit de ses administrés. L'AMF confirme qu'aucun texte d'ordre législatif ou réglementaire n'impose la mise en œuvre d'une procédure préalable de publicité et de mise en concurrence pour le choix d'un tel contrat de complémentaire santé. Cependant, compte tenu du caractère très concurrentiel de ce secteur, l'organisation par les communes d'une procédure transparente de mise en concurrence pour sélectionner une offre de contrat individuel, apparaît comme étant une bonne pratique.
- S'agissant des **CUI-CAE** (Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi), l'AMF a notamment été saisie afin de savoir si un salarié bénéficiant de ce type de contrat pouvait être mis à disposition d'une autre commune. En fait, cela est possible à plusieurs conditions : que le contrat de travail l'ait initialement prévu (ou qu'un avenant soit conclu) et qu'une convention de mise à disposition soit signée entre les deux collectivités.
- Suite à une intervention lors de notre précédente assemblée générale, la Préfecture des Vosges a été questionnée au sujet du **déneigement par les GAEC (Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun)**. Le service de la Direction Départementale des Territoires nous a confirmé que la loi n° 2014-1170 pour l'avenir de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt modifie, certes, le périmètre de définition des activités agricoles pratiquées par les GAEC, mais que cela n'impacte en aucun cas les autres types d'activité. Ainsi, le déneigement et le salage par des GAEC au profit de collectivités sont toujours autorisés.
- Suite à la **baisse des dotations** et à un certain nombre de **dispositions de la loi NOTRe**, le Préfet des Vosges, le Président de l'AMF et les Parlementaires vosgiens ont été interpellés à plusieurs reprises, afin que soient prises en compte les conséquences vis-à-vis des communes et des intercommunalités. La plus récente de ces interventions concerne les **indemnités des délégués des syndicats intercommunaux**, dont le versement est remis en cause par la loi NOTRe. A ce sujet, le Gouvernement a décidé de présenter des dispositions visant à rétablir de manière rétroactive les droits des élus concernés et à différer l'effet des mesures annoncées au 1^{er} janvier 2017.





Fiche d'information

"L'accessibilité des Etablissements recevant du Public"

En collaboration avec la Direction Départementale des Territoires des Vosges (DDT), l'Association des Maires des Vosges a réalisé une fiche qui propose une marche à suivre concrète et pragmatique, pour la mise en œuvre des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). La fiche a été diffusée en février 2015.

Petit Gibus

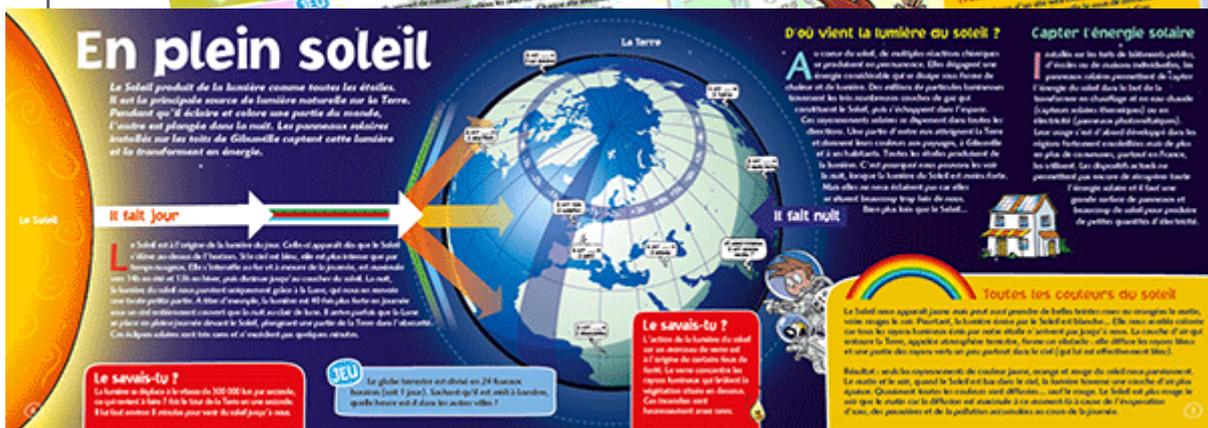
Le Petit Gibus est un magazine ludo-éducatif pour les élèves du primaire. Il explique par un langage simple et imagé la vie et les choses qui nous entourent. Il est distribué dans les écoles et réalisé à l'initiative de l'AMV, en collaboration avec les Editions Gibus. Chaque trimestre scolaire, environ 1 700 exemplaires sont distribués aux élèves dans la cinquantaine de collectivités vosgiennes ayant souscrit un abonnement. Vendu à 1,22 € l'exemplaire, ce magazine est une source de découvertes sur des thèmes d'actualité liés à l'organisation de la société, l'environnement....

Thèmes des numéros de l'année scolaire 2014/2015 :

- Novembre 2014 : "Police, gendarmerie, qui a peur du gendarme ?"
- Février 2015 : "Tout s'éclaire - spécial lumière"
- Mai 2015 : "La communication d'aujourd'hui : de l'internet aux téléphones portables"

Thèmes des numéros de l'année scolaire 2015/2016 :

- Novembre 2015 : "Ma planète, le climat"
- Février 2016 : "Vivre ensemble, la laïcité"
- Mai 2016 : "Vive le sport"



AUTRES ACTIONS

LA MOBILISATION CONTRE LA BAISSÉ DES DOTATIONS ET CONTRE LA LOI NOTRE

Dès le printemps 2015, l'Association des Maires de France (AMF), relayée par les différentes associations départementales de maires, lançait un cri d'alarme face à l'ampleur de la baisse des dotations aux collectivités locales, et à certaines dispositions de la loi NOTRE, alors en discussion.

Un véritable plan d'action et de sensibilisation a alors été validé par les membres du Bureau et du Conseil d'Administration de l'AMV :

- organisation d'un point presse du 25 juin 2015 pour alerter les médias
- réalisation d'une motion à faire signer par les conseillers municipaux vosgiens
- rédaction d'un mémoire sur les multiples tâches du maire
- transmission des motions et du mémoire au Préfet et aux Parlementaires vosgiens
- mise en place d'une mobilisation générale, sur tous les territoires, par le biais d'une Journée Nationale d'Action (JNA), le 19 septembre 2015, avec les outils suivants :
 - stickers "J'aime ma commune",
 - dépliants "La commune, cœur vivant et actif de la démocratie de proximité",
 - cahiers de doléances à faire signer par les habitants des communes.

Dans les Vosges, il a été décidé que les manifestations du 19 septembre se tiendraient en deux temps : au niveau local, de 10h à 12h, et à l'échelon départemental, avec un rassemblement devant la Préfecture des Vosges, à partir de 14h30.

A ce jour, plus de 70 %, soit plus des 2/3 des communes et communautés vosgiennes, ont signé la motion des maires des Vosges pour "le maintien des services publics locaux, de l'activité économique et pour la préservation de l'identité communale et de la proximité des prestations".

Devant l'inflexibilité du Gouvernement en ce qui concerne l'ampleur et le calendrier de la baisse des dotations, la mobilisation des maires se prolonge jusqu'au Congrès des Maires de France.

Les motions approuvées par les conseils municipaux et les cahiers de doléances signés par la population sont à retourner à l'AMV, avant le 13 novembre prochain.



JE SUIS "CHARLIE"

Après les terribles attentats de janvier 2015, l'Association des Maires des Vosges et l'Association des Maires Ruraux des Vosges ont appelé à un rassemblement d'hommage aux victimes et de soutien à la liberté d'expression et aux valeurs de la République, le 11 janvier dernier, devant la Préfecture des Vosges.

RENCONTRE AVEC L'IDRRIM

L'Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité (IDRRIM) est une instance partenariale qui regroupe différents acteurs publics et privés en matière de conception, de construction, d'entretien et d'exploitation des routes et des infrastructures de transport. Une rencontre s'est tenue à Epinal, le 9 juillet

2015, réunissant les membres du Comité Ingénierie de l'IDRRIM et quelques élus (Maires et Présidents ou Vice-Présidents de Communauté) afin d'échanger expériences et réflexions sur ces thématiques.



LES CORRESPONDANTS LOCAUX DE SECURITE ROUTIERE

L'Association des Maires des Vosges est partie prenante dans l'élaboration des documents généraux d'orientation de la sécurité routière dans le département des Vosges. Depuis quelques années, elle participe également à l'organisation de journées d'information sur les deux-roues motorisés dans l'aménagement urbain.

Afin de renforcer cette collaboration, le Préfet des Vosges a sollicité l'AMV afin qu'elle demande aux maires vosgiens de désigner un correspondant de sécurité routière en vue de créer un réseau de correspondants locaux, interlocuteurs privilégiés des services de l'Etat pour toutes les questions concernant la sécurité routière, qu'il s'agisse d'infrastructure ou de prévention.

La mise en place officielle de ce réseau, à laquelle étaient également conviés les 514 maires vosgiens, s'est tenue le jeudi 28 mai 2015, au Centre des Congrès d'EPINAL. Au cours de cette rencontre réunissant plus de 300 personnes, Messieurs Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS, Préfet des Vosges et Dominique PEDUZZI, Président de l'Association des Maires des Vosges ont signé une convention de partenariat du réseau des correspondants sécurité routière.



SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES Ces correspondants recevront, de façon régulière, les informations utiles relatives à l'évolution de l'accidentalité et aux actualités liées à la sécurité routière. Ils pourront également transmettre aux services de la Direction Départementale des Territoires, toute question, remarque ou proposition sur ces sujets, au moyen d'une boîte aux lettres électronique dédiée. Des formations "prise de poste" ont été organisées à leur intention les 7, 22 et 27 octobre derniers, respectivement à ARCHES, RAON L'ETAPE et MIRECOURT.

A ce jour, 327 communes vosgiennes ont désigné un correspondant local de sécurité routière. Pour celles qui ne l'ont pas encore fait, il est toujours possible de s'inscrire au sein de cette démarche, en faisant connaître à l'AMV, les nom et coordonnées de la personne désignée à cet effet.

Contact : Agnès TAVARES - 03 29 29 88 22 - atavares@vosges.fr

CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Comme chaque année, des conventions de partenariat ont été renouvelées ou instaurées avec différentes sociétés. Elle ont notamment pour objectifs de développer des actions communes, de faciliter la coopération, la communication et l'information



Nos partenaires conventionnés en 2015 sont les suivants : EDF - Crédit Mutuel - Groupama Grand Est - Caisse d'Epargne Lorraine Champagne Ardenne - ERDF - GrDF - La Poste - Orange.

D'autres conventions sont signées avec des organismes institutionnels :

- Préfecture des Vosges
- Groupement de Gendarmerie des Vosges,
- Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges et Syndicat Mixte Départemental d'Informatisation Communale pour la dématérialisation des marchés publics.

PROCHAINE EXTENSION DU RESEAU D'ALERTE PAR SMS

Mis en place, dans un premier temps, dans la zone couverte par la Gendarmerie de Neufchâteau dans le but d'informer les maires, dans les meilleurs délais, de certains faits de délinquance, le procédé "Alerte SMS élus" va être prochainement étendu à tout le département.



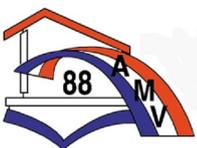
LES REPRÉSENTATIONS AU SEIN DE DIVERSES INSTANCES

L'AMV est régulièrement très sollicitée pour désigner des représentants au sein de différentes structures nationales, régionales ou départementales.

Plus particulièrement, en automne dernier, l'AMV a procédé à la composition, par élections internes, d'une liste d'union dans le cadre de la mise en place de la nouvelle **Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP)**, instituée dans chaque région par la loi n° 2014-58 du 27/01/2014 (loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi "Mapam") et chargée de favoriser un exercice concerté des compétences des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics.

REMERCIEMENTS

L'Association des Maires
des Vosges remercie
M. François VANNON, Député
des Vosges, Président du Conseil
Départemental, ainsi que les
Conseillers Départementaux
vosgiens, pour la mise à
disposition de personnels, de
locaux et d'équipements, qui lui
permet d'assumer, le plus
efficacement possible, ses
missions d'aide et de soutien
auprès des maires et présidents
de communautés vosgiens.



ASSOCIATION DES MAIRES DES VOSGES

Affiliée à l'Association des Maires de France reconnue d'utilité publique par Décret du 20 juin 1933

14 rue de la Préfecture - 88000 EPINAL

Adresse postale : 8 rue de la Préfecture - 88088 EPINAL Cedex 9

Tél. : 03 29 29 88 30 - Fax : 03 29 29 89 14 - Courriel : amv88@vosges.fr - Site : www.maires88.asso.fr